

ARRETE DU MAIRE N°SG/297/2025

OBJET : Campagne de réfection des couches de roulement sur la Commune de Cestas.

Le Maire de la Commune de Cestas,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2212-1, L 2212-1 et L 2122-28 et R610-5 du code pénal ;

VU le code de la Voirie Routière, et notamment l'article L 113-1 et les suivants ;

VU le Code de la Route, et notamment les articles R. 411-8, R. 413-1, R. 417-10 et R. 417-12 ;

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription ;

VU la demande de la Société COLAS Sud-Ouest - 200 avenue Marcel Dassault – 33703 MERIGNAC et de la Société INFRANEO -3 rue Charles Tellier – 33140 VILLENAVE D'ORNON, à l'effet de procéder à une campagne de réfection des couches de roulement sur la commune de Cestas ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité publique de compléter les dispositions prises conformément au Code de la Route sur certaines voies ouvertes à la circulation publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Sise Chemin Derratier, le stationnement sera interdit au droit du chantier, la vitesse limitée à 30km/h et la circulation pourra être alternée au moyen de panneaux ou par feux tricolores si nécessaire. L'accès aux riverains sera maintenu.

Du 10 septembre 2025 au 31 octobre 2025

ARTICLE 2 : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme aux prescriptions ministérielles en vigueur. L'entreprise chargée des travaux devra installer et maintenir la signalisation en bon état pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 3 : En cas de non-respect de ces prescriptions, la SARL FEREOOL sis 39/41 rue Yvon Monsecal 33140 VILLENAVE D'ORNON (05.56.36.42.60) sera mandatée par les services de Police Municipale ou de Gendarmerie pour procéder à la mise en fourrière.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Cestas
- La Police Municipale de Cestas
- M. le Chef de Centre de Secours de Cestas
- M. le Responsable des Transports Scolaires
- M. le Directeur de COLAS
- M. le Directeur de INFRANEO

CESTAS, le 9 septembre 2025

Le Maire

Pierre DUCOUT

Pour le Maire, l'Adjoint délégué à

l'Urbanisme et aux Travaux

Arrêté n° SG/187/2025 DU 20/06/2025

Henri CELAN

